

suivant actes des 21 et 23 avril dernier, en vertu des ar-

Le 30 août 1849, la Cour de Biom se laisse enfin surpren-

En vain la commune voulut-elle recourir à la Cour supré-

Le 14 mai 1849, il dicte au maire de Cezens une lettre ainsi

A cet effet, le 12 mai 1851.

Une onchante prière fut alors adressée à la Cour de Biom

En outre, prétendant des conventions spéciales, que la mar-

Cependant le rapport est déposé au greffe d'Aurillac le 13

Tel est l'ensemble des faits sur lesquels le débat s'est

La lutte a été vive et animée entre les organes de l'ac-

Le jury a rendu un verdict de culpabilité, mitigé par

De Villers a été condamné à la peine de six ans de ré-

CHRONIQUE

PARIS, 3 OCTOBRE.

Voici deux grands criminels, Félix et Etienne, deux frères,

Le garde champêtre n'est plus des plus jeunes ni des plus

Le siège ainsi converti en blocus, le garde champêtre

Cette fois il se lève, interroge l'horizon, et à une cen-

Le garde champêtre, ainsi joué, n'avait qu'un parti à

« Vous ne surveillez donc pas vos enfants, dit à leur

« M. le président, pour qu'ils puissent dépouiller les

« Le père : Ma femme est blanchisseuse à la journée et

« M. le président : Si vous ne pouvez les surveiller vous-

« M. le président : Ainsi vous les réclamez tous les deux ?

« Le père : Oh ! oui, monsieur, et je rembourseur au pro-

« Le garde champêtre : A la bonne heure, et qu'ils ne re-

« Les choses ainsi convenues, le Tribunal renvoie les

— Comment est-il possible de faire des affaires avec un

eh bien, donnez-moi 3 francs.— Qu'est-ce qui vous donne

Le jeune prévenu prétend qu'il a pris la bouteille de

Pour lui laisser le temps de se les rappeler, le Tribu-

ÉTRANGER.

ANGLETERRE. — Le Times publie la lettre suivante, si-

Il s'est passé samedi dernier à Southend un fait qui a révélé

Le premier gentleman avait perdu connaissance, et on lui

Nous sommes étrangers à miss Ingram, mais vous nous obli-

Signé : AQUA ET VITA.

La souscription aux actions de la Société territo-

Les actionnaires ont décidé :

Toute demande doit être accompagnée d'un verse-

Adresser les espèces par les Messageries, et les va-

On peut verser au crédit de M. Millaud, banquier.

Bourse de Paris du 3 Octobre 1856.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like 3 0/0, 4 1/2, and various bonds.

AU COMPTANT.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like 3 0/0, 4 1/2, and various bonds.

A TERME.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes items like 3 0/0, 4 1/2, and various bonds.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table with 2 columns: Railway and Price. Includes items like Paris à Orléans, Nord, etc.

— On lit dans la Gazette de France :

COMMENT ATTIRER LES CAPITAUX VERS L'AGRICULTURE ?

l'Assurance, a publié dans le numéro de samedi 6 sep-

Cette appréciation d'un homme qui jouit d'une

Cette compagnie fait aux cultivateurs l'avance des

— Le mardi 7 octobre à 9 heures du soir, M. Emile Chevê

Les cartes d'inscription au cours se délivrent gratuite-

— Aujourd'hui samedi, au Théâtre-Lyrique, 84^e représen-

— Ce soir, à la Porte Saint-Martin, le Fils de la Nuit, avec

— A l'Ambigu-Comique, les Pauvres de Paris et le Jour du

— GAITÉ. — Les Zouaves composent un excellent spectacle

— Le Chien du zouave obtient un grand succès à l'Hippo-

— Les belles journées d'automne dont nous jouissons en ce

(4) Le feu, la grêle et la mortalité des bestiaux.

SPECTACLES DU 4 OCTOBRE.

OPÉRA. — M^{lle} de la Seiglière, le Philosophe sans le savoir.

Imprimerie de A. GUYOT, rue Neuve-des-Mathurins, 18.

Ventes immobilières.

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

BELLE FERME

Etude de M. Cl. BROCAS, avoué au Havre, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 1. Adjudication le mardi 14 octobre 1856, à midi, en l'étude et par le ministère de M. CLACQUEFFIN, notaire à Goderville.

MAISON A VAUGIRARD

Adjudication, même sur une seule enchère, le 11 novembre 1856, à midi, en la Chambre des notaires de Paris, par le ministère de M. DU ROUSSET, l'un d'eux, rue Jacob, 48.

COMPAGNIE BALEINIÈRE

MM. les actionnaires de la société Guillot frères et Co, dite Compagnie Baleinière, formée par acte devant M. G. Noël, notaire à Paris, les 12 mars et 2 avril 1856, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le mercredi 13 octobre 1856, à deux heures de relevée, au siège succursale de Paris, rue Basse-du-Rempart, 48 bis.

JUPONS A RESSORTS INOXIDABLES

(en toutes étoffes) supprimant les crinolines et jupons empressés; faciles à démonter pour le blanchissage. — L. HOTEAU, inventeur breveté, 72, rue Montmartre. — Mercerie, articles pour tailleurs. (16342)*

CHARGE D'HUISSIER

à céder, dans un arrondissement, 530 à 600 actes par an. Produit net 5,000 fr.; prix 20,000 fr., avec facilités. S'adresser à MM. Norbert Estibal et fils, pl. de la Bourse, 12. (16341)*

PLUS D'EMPOISONNEMENT

par la benthine. Peinture hygiénique sans odeur, 20 p. 100 de rabais. 3 couches en 1 jour; 1 voiture en 8. Travaux en tous genres. Vente de couleurs, papiers peints. Compagnie Colorium, 122, rue de Rivoli. (16212)*

EAU LUSTRALE

pour la toilette des cheveux, les embellir et empêcher de tomber, en prévenir et retarder le blanchiment; son action vivifiante et réparatrice conserve au cuir chevelu son élasticité normale, prévient et calme les démangeaisons de la tête; enlève les pellicules grasses ou farineuses. Prix du flacon, 3 fr.; les six flacons, 15 fr. — J.-P. Laroze, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 26. (16324)*

UNE DAME PARISIENNE

Distinguée par son éducation et son caractère. DESIRE TROUVER UNE PLACE DE DAME DE COMPAGNIE auprès d'un monsieur âgé. Elle prendrait volontiers la place de DAME INSTANTE TRICIE auprès des enfants d'un homme vert. S'adresser franco à M^{me} la comtesse de Beau, 32, rue Jacob. (18673)*

Les FRÈRES M. MAHON méd. des HOPITAUX de PARIS. 75,070 guérisons constatées dep. 1806. Teignes, dartres, pityriasis, chutes de cheveux, etc. 7, QUAI CONTI, Pont-Neuf, mercr., vendr., à 1 h. 6, PET. R. VERTE, Fg-St-Honoré, mardi, sam., à 2 à 4 h. (16308)*

PLUS DE COPAHU. — Pour arrêter en 4 JOURS les MALADIES SEXUELLES, PERTES, RELACHEMENTS, PRÉVENIR l'écoulement, le gonflement de la GLENNÉ, etc. — Copahu, méd. ph. r. Vivienne, 36. Fl. 5 fr. — Guérisons rapides. — Consultat. au 1^{er}, et corr. Envoi en remb. — DÉFRATÉ du sang, dartres, virus. 5 f. Bien décrits sa maladie. (18673)*

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE PERSUS,

47, rue de Seine-Saint-Germain, à côté du passage du Pont-Neuf, Paris. PORTRAITS A 10 ET 15 FRANCS. NOTA. — Le prix est réduit de moitié pour les autres épreuves. Les Annonces, Réclames industrielles ou autres sont reçues au bureau du Journal.

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR DE LA PROFESSION MATRIMONIALE. SEUL, j'ai droit de porter ce titre: INNOVATEUR-FONDATEUR de... LA PROFESSION MATRIMONIALE... parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait sanctionner. Les dots et fortunes, — chez lui, — sont toujours: Titres authentiques à l'appui et contre-écrits. Les faits et fortunes, — chez lui, — sont toujours: Titres authentiques à l'appui et contre-écrits. (A franchir.)

Avis à MM. les Officiers ministériels des départements.

MODIFICATIONS AU TARIF DES INSERTIONS CONCERNANT LES VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES.

1 FRANC

Le prix de la ligne anglaise est réduit à 1 FRANC (en répétant l'insertion trois fois au moins). Pour deux insertions... 1 fr. 25 c. la ligne. Pour une seule insertion... 1 50. NOTA. — Les Annonces sont reçues au bureau du journal. — On peut envoyer directement par la poste. La publication légale des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*

Entre M. Louis CASSI MELONI, demeurant à Paris, rue de Parne, 7, d'une part. Et M. François-Eduard LABITTE, fabricant-négociant, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette, 14, David LUE, propriétaire, demeurant à Paris, rue de La Bruyère, 8, Joseph ZANONNI, propriétaire, demeurant à Paris, rue Neuve-Breda, 15, d'autre part. Il a été formé entre les parties contractantes une société en participation pour l'exploitation d'une machine motrice. LABITTE. (4997)*